

La procédure de certification

- Les demandes de certifications se font maintenant directement sur le site de l'IFSI pour plus de simplicité, à l'adresse suivante :

<https://ifsinstitute.submittable.com/submit/8654e1e9-7df9-4158-8515-3cb492b19596/ifs-certification-application>

- La première étape est de créer un compte

• Vinciane Van Outryve, Christine Mesnier, Axel De Louise et Chantal Bailly sont des superviseurs francophones certifiés IFSI et peuvent se porter garant pour certains documents à fournir entre autre, un document qui valide les heures de supervision et compétences et un document qui atteste d'un minimum de 200h de pratiques cliniques ou appliquées sur 2 ans.

• Dans votre compte/profil, vous pouvez rentrer votre pays ce qui permet normalement d'accéder de suite aux pages web en français. Sinon lorsque vous êtes sur la page web en anglais, il faut faire un clic droit à n'importe quel endroit de la page et dans le menu qui s'affiche choisir : traduire en français et toutes les pages certification passent en français (de même pour la page explicative de la certification :

<https://ifs-institute.com/trainings/ifs-certification/ifs-certification-policy>)

• Vous remplissez directement en français sur la page web toutes les informations demandées.

<https://ifsinstitute.submittable.com/submit/8654e1e9-7df9-4158-8515-3cb492b19596/ifs-certification-application>

• Les documents tels que attestations de formations, justificatifs de formation continue, validation des compétences (à remplir et signer par un certificateur agréé)... sont à importer dans les espaces dédiés à cet effet.

- Pour la relecture de la vidéo vous pouvez :

Contactez Pilar De La Torre qui vit en Espagne, parle français et est accréditée par l'IFSI.

info@comunicacionnoviolenta.com +36 691 410935

Ou soumettre la vidéo en Français avec des sous titres en anglais (via l'outil : <https://www.happyscribe.com>) à des lead trainers dont la liste se trouve ici :

<https://ifs-institute.com/trainings/ifs-certification/ifs-certification-reviewers>

• Les frais pour la certification sont de (200\$), (150\$) pour la recertification. Ils sont à régler à l'IFSI. Pour la certification s'ajoute des frais de 200\$, à payer directement à la personne accréditée pour rendre son avis sur la séance de 60 min que vous lui aurez transmise (frais supplémentaire si la vidéo dépasse 60 min)